

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association Sans But Lucratif

Matricule : 2010 6103 330

Comptes annuels pour l'exercice se
clôturant au 30 septembre 2022

33, rue Emile Lavandier
L-1924 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F 85 45

Table des matières

	Pages
Comptes annuels	
Rapport Audit	1-3
Bilan	4-5
Compte de profits et pertes	6-7
Annexes aux comptes annuels	8-26



KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Au Conseil d'Administration de
Toutes à l'école Luxembourg a.s.b.l.
33, rue Emile Lavandier
L-1924 Luxembourg
Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Toutes à l'école Luxembourg a.s.b.l. (« l'Association ») comprenant le bilan au 30 septembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 30 septembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 31 mars 2023

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé



Yves Thorn
Partner

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494

Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : F8545

Matricule : 2010.6103.330

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 (en EUR)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.

33 rue Emile Lavandier

L-1924 Luxembourg

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103	0,00	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	0,00	0,00
B. Frais d'établissement	1107	0,00	0,00
C. Actif immobilisé	1109	673.342,37	642.956,46
I. Immobilisations incorporelles	1111	0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles	1125 Note 3	667.382,02	636.996,11
III. Immobilisations financières	1135 Note 4	5.960,35	5.960,35
D. Actif circulant	1151	1.706.809,23	1.251.574,73
I. Stocks	1153	0,00	0,00
II. Créances	1163 Note 5	103.108,36	65.431,85
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	103.108,36	65.431,85
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	0,00	0,00
III. Valeurs mobilières	1189	0,00	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	1.603.700,87	1.186.142,88
E. Comptes de régularisation	1199	10.923,50	9.208,07
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	2.391.075,10	1.903.739,26

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	1.729.296,91	1.563.973,79
I. Capital souscrit	1303	0,00	0,00
II. Primes d'émission	1305	0,00	0,00
III. Réserve de réévaluation	1307	0,00	0,00
IV. Réserves	1309	0,00	0,00
V. Résultats reportés	1319 Note 6	812.627,85	633.755,77
VI. Résultat de l'exercice	1321 Note 6	203.468,22	178.872,08
VII. Acomptes sur dividendes	1323	0,00	0,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 Note 7	713.200,84	751.345,94
B. Provisions	1331	0,00	0,00
C. Dettes	1435 Note 8	279.300,50	171.551,74
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453	279.300,50	171.551,74
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455	0,00	0,00
D. Comptes de régularisation	1403 Note 9	382.477,69	168.213,73
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	405	2.391.075,10	1.903.739,26

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494

Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RC SL : F8545

Matricule : 2010.6103.330

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 (en EUR)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.

33 rue Emile Lavandier

L-1924 Luxembourg

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 <u>Note 10</u>	701 <u>497.741,40</u>	702 <u>419.979,47</u>
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703 _____	703 <u>0,00</u>	704 <u>0,00</u>
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705 _____	705 <u>0,00</u>	706 <u>0,00</u>
4. Autres produits d'exploitation	1713 <u>Note 11</u>	713 <u>378.179,58</u>	714 <u>385.488,44</u>
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671 _____	671 <u>-606.101,04</u>	672 <u>-538.428,00</u>
a) Matières premières et consommables	1601 _____	601 <u>0,00</u>	602 <u>0,00</u>
b) Autres charges externes	1603 <u>Note 12</u>	603 <u>-606.101,04</u>	604 <u>-538.428,00</u>
6. Frais de personnel	1605 <u>Note 13</u>	605 <u>-117.773,78</u>	606 <u>-81.685,32</u>
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 <u>-111.408,46</u>	608 <u>-76.011,87</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 <u>-6.073,48</u>	610 <u>-5.410,99</u>
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 <u>-2.767,20</u>	654 <u>-2.435,20</u>
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 <u>-3.306,28</u>	656 <u>-2.975,79</u>
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 <u>-291,84</u>	614 <u>-262,46</u>
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 <u>-33.462,55</u>	658 <u>-3.131,75</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 _____	659 <u>-33.462,55</u>	660 <u>-3.131,75</u>
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 <u>0,00</u>	662 <u>0,00</u>
8. Autres charges d'exploitation	1621 _____	621 <u>-309,37</u>	622 <u>-418,27</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1717	0,00	0,00
b) provenant d'autres participations	1719	0,00	0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1723	0,00	0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	0,00	0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	109.613,20	52.245,30
a) provenant d'entreprises liées	1729	0,00	0,00
b) autres intérêts et produits financiers	1731 Note 14	109.613,20	52.245,30
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	0,00	0,00
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	0,00	0,00
14. Intérêts et autres charges financières	1627	-24.419,22	-55.177,79
a) concernant des entreprises liées	1629	0,00	0,00
b) autres intérêts et charges financières	1631	-24.419,22	-55.177,79
15. Impôts sur le résultat	1635	0,00	0,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	203.468,22	178.872,08
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	0,00	0,00
18. Résultat de l'exercice	1669 Note 6	203.468,22	178.872,08

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2022
(en EUR)

Note 1 - GÉNÉRALITÉS

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l. (ci-après « l'Association ») a été constituée le 23 novembre 2010 sous la forme d'une Association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. L'Association a reçu l'agrément d'établissement d'utilité publique en avril 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

L'Association bénéficie de l'agrément en tant qu'organisation non gouvernementale de développement (ONGD) depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le siège social initialement établi au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg a été transféré en février 2021 au 33, rue Emile Lavandier L-1924 Luxembourg.

L'exercice social de l'Association commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

L'Association a pour objet de faciliter, dans les pays les plus démunis, tout programme de scolarisation pour petites et jeunes filles. Pour ce faire l'association aide à la mise en place d'écoles et de programmes pédagogiques. L'Association a également pour objet d'aider l'enfance en difficulté dans le monde et ce, par tous moyens légaux, en ce compris, le cas échéant et à titre occasionnel, par l'exercice d'activités commerciales.

L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

L'Association fait partie du réseau « Toutes à l'école » et a conclu, à ce titre, un accord de partenariat avec Toutes à l'école France. Toutes à l'école France (ci-après « TAE FR ») TAE FR gère et finance les activités d'un campus scolaire au Cambodge, Happy Chandara, qui regroupe une maternelle, une école primaire, un collège, un lycée, deux internats et un centre médico-social. Ce campus est situé à 15 km de Phnom Penh, capitale du Cambodge. Le contrat de partenariat dispose des modalités de licence de la marque « Toutes à l'école » et des modalités de rétrocession des revenus issus de parrainages entre Toutes à l'école France et Toutes à l'école Luxembourg (cfr Note 2.2.10).

En date du 21 août 2019, l'Association a reçu du Ministère des Affaires Etrangères du Cambodge l'autorisation d'établir une succursale à l'adresse suivante :

N°554 Street 1982, Phnom Penh Thmey Village
Sangkat Phnom Penh Thmey
Khan Sen Kok
Phnom Penh
Cambodge

Note 1 – GÉNÉRALITÉS (suite)

Cette succursale a été ouverte pour mettre en œuvre les différents projets de l'Association qui font l'objet d'un cofinancement de la part du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes du Luxembourg (ci-après « MAEE »). Ces réalisations peuvent se résumer comme suit :

- **Projet 1** : « Accompagner la réussite de jeunes filles issues de milieux défavorisés au Cambodge dans leurs études universitaires, en leur assurant un hébergement en résidence, un encadrement matériel, le financement des frais d'études, un soutien pédagogique personnalisé et un conseil à l'orientation professionnelle. » (ci-après « **Projet 1** »). L'agrément du MAEE a été obtenu le 25 novembre 2019 pour un cofinancement qui a débuté le 1^{er} octobre 2019 et qui s'est achevé le 30 septembre 2022.
- **Projet 2** : « Construire un internat destiné à accueillir 120 jeunes filles du niveau secondaire issues de milieux défavorisés au Cambodge » (ci-après « **Projet 2** »). L'agrément du MAEE a été obtenu le 17 décembre 2020 pour un cofinancement qui a débuté le 1^{er} décembre 2020 et qui s'est achevé le 1^{er} décembre 2021.
- **Projet 3** : « Accueillir et héberger des jeunes filles issues de milieux défavorisés au Cambodge, dans un internat sécurisé, leur apporter un soutien moral et matériel, et les accompagner dans leurs études secondaires » (ci-après « **Projet 3** »). L'agrément du MAEE a été obtenu le 4 août 2021 pour un cofinancement qui a débuté le 1^{er} octobre 2021 et qui s'achèvera le 30 septembre 2024.
- **Projet 4** : « Accompagner la réussite de jeunes filles issues de milieux défavorisés dans un premier cycle universitaire ou une formation professionnalisante, et favoriser leur inclusion dans la société cambodgienne, en leur assurant un suivi pédagogique personnalisé, un accompagnement vers leur premier emploi et un soutien matériel » (ci-après « **Projet 4** »). L'agrément du MAEE a été obtenu le 28 avril 2022 pour un cofinancement qui a débuté le 1^{er} octobre 2022 et qui s'achèvera le 30 septembre 2025.

Les relations entre le siège luxembourgeois et la succursale sont régies par des règlements de cogestion établis dans le cadre des projets ci-dessus. Ces règlements de cogestion déterminent les modalités de gouvernance et de suivi de l'exécution des projets en cours. La succursale est dirigée par une directrice, qui anime un comité de direction de la succursale.

La comptabilité de la succursale est tenue en USD et est convertie en EUR pour les besoins de l'établissement des comptes annuels de l'Association. Une comptabilité analytique détaillée est tenue par la succursale pour le suivi de l'exécution financière des projets en cours. Les comptes de la succursale sont combinés avec ceux du siège luxembourgeois pour former les comptes de l'Association.

La succursale emploie 17 salariés à temps plein au 30 septembre 2022 (8 salariés au 30 septembre 2021). Elle détient à son actif l'internat dont la construction a été cofinancée dans le cadre du **Projet 2**.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION

Note 2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux principes comptables généralement admis.

La comptabilité et les comptes annuels sont établis en Euro.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002 modifiée par la loi du 18 décembre 2015, déterminées et mises en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements ont lieu de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugées raisonnables en fonction des circonstances.

L'Association est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice/période se terminant au 30 septembre 2022. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes ont été présentés par le Conseil d'Administration, sur une base non consolidée, pour approbation lors de l'assemblée générale annuelle.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION (suite)

Note 2.2 - Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Association sont les suivantes :

Note 2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisations estimées.

- Constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques et machines : 5 ans
- Autres installations, outillage et mobilier : 4 ans

Les biens ne dépassant pas 870,00 EUR hors taxes l'unité sont directement comptabilisés en charges.

Note 2.2.2 - Immobilisations financières

Les participations et les prêts sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires, respectivement à la valeur nominale.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2.2.3 - Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION (suite)

Note 2.2 - Principales règles d'évaluation (suite)

Note 2.2.4 - Conversion des postes en devises

L'Association tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

La succursale tient sa comptabilité en USD. Toutes les transactions de la succursale réalisées au cours de l'exercice ont été converties pour être intégrées dans les comptes de l'Association au cours moyen sur l'exercice comptable de 1 EUR = 1,0841 USD. (2021 : 1 EUR = 1,1954 USD).

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique. Les transactions sur ces postes proviennent de la succursale et le cours de change historique correspond au cours moyen de chaque exercice comptable.

Les amortissements de l'exercice des immobilisations corporelles provenant de la succursale sont comptabilisés en USD et convertis en EUR au cours de change historique qui correspond au cours moyen de chaque exercice comptable.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains non réalisés ne sont pas enregistrés.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION (suite)

Note 2.2 - Principales règles d'évaluation (suite)

Note 2.2.5 - Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Note 2.2.6 - Subventions d'investissements en capital

Les subventions reçues du MAEE ainsi que de donateurs tiers, destinées au financement d'investissements en capital de l'Association, sont portées au passif du bilan de l'exercice où elles sont reçues pour leur valeur nominale.

Ces subventions sont amorties et reprises en résultat selon le même principe et sur la même durée que les actifs immobilisés qu'elles ont financés. L'amortissement de ces subventions est comptabilisé dans le compte « Autres produits d'exploitation ».

Note 2.2.7 - Subventions d'exploitation

Les subventions reçues du MAEE ainsi que de donateurs tiers, destinées au financement de l'exploitation des différents projets détaillés en note 1 sont enregistrées en résultat dans le compte « Autres produits d'exploitation ». Leur prise en résultat peut être différée si ces subventions ont été perçues en avance de leur période de référence : les montants correspondants sont alors enregistrés en « Compte de régularisation passif ».

Note 2.2.8 - Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Note 2.2.9 - Dettes

Les dettes sont enregistrées à la valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION (suite)

Note 2.2 - Principales règles d'évaluation (suite)

Note 2.2.10 - Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Les subventions de cofinancement sont comptabilisées en résultat selon la période à laquelle elles se rapportent et dans la mesure où les montants perçus n'excèdent pas 80 % des dépenses effectives. Dans ce cas, le montant excédentaire est comptabilisé en « Comptes de régularisation passif » pour une répartition plus juste des produits au regard des charges sur la période restante du Projet ou en Dettes si un montant doit être remboursé au MAEE au terme du projet.

Note 2.2.11 - Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires de l'Association se compose de parrainages d'élèves, et de classes d'élèves et de dons perçus.

L'Association se concentrant sur le suivi et l'accompagnement des étudiantes ayant réussi le baccalauréat et poursuivant des études universitaires dans le cadre des Projets 1 et 4, elle reverse la quasi-totalité des parrainages d'élèves et de classes d'élèves à Toutes à l'école France dès lors que ces parrainages concernent des élèves et des classes du cycle primaire et secondaire de Happy Chandara. Cette rétrocession de parrainages à destination de Toutes à l'école France est enregistrée dans une ligne séparée, en déduction du chiffre d'affaires.

Parallèlement, l'Association perçoit de Toutes à l'école France les parrainages que cette dernière a perçus et qui concernent des étudiantes ayant réussi le baccalauréat et poursuivant des études universitaires dans le cadre des Projets 1 et 4. Cette rétrocession de parrainages en provenance de Toutes à l'école France est également enregistrée en chiffre d'affaires.

Les parrainages et dons sont comptabilisés en résultat selon la période à laquelle ils se rapportent.

**Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES
D'ÉVALUATION (suite)**

Note 2.2 - Principales règles d'évaluation (suite)

Note 2.2.12 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent notamment les subventions de cofinancement, dans la mesure où celles-ci financent des frais d'exploitation supportés dans le cadre de projets cofinancés. Les subventions de cofinancement sont comptabilisées en résultat selon la période à laquelle elles se rapportent.

En cas de subventions de cofinancement et dons destinés à financer des actifs immobilisés, les montants correspondants sont initialement enregistrés en « Subventions d'investissement » et repris en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs immobilisés qui ont été ainsi financés.

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.

Association sans but lucratif

Annexes aux comptes annuels

au 30 septembre 2022

(en EUR)

Note 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Installations techniques et machines	Autres install, outillage et mobilier	Terrain et Constructions	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
				EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	20 245,70	0,00	0,00	619 882,16	640 127,86
Entrées au cours de l'exercice	0,00	1 042,34	62 806,12	0,00	63 848,46
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	0,00	0,00	619 882,16	(619 882,16)	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	20 245,70	1 042,34	682 688,28	0,00	703 976,32
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(3 131,75)	0,00	0,00	0,00	(3 131,75)
Dotations de l'exercice	(4 322,48)	(86,87)	(29 053,20)	0,00	(33 462,54)
Reprises de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	(7 454,23)	(86,87)	(29 053,20)	0,00	(36 594,30)
Valeur nette à la fin de l'exercice	12 791,47	955,47	653 635,08	0,00	667 382,02
Valeur nette au début de l'exercice	17 113,95	0,00	0,00	619 882,16	636 996,11

Au 30 septembre 2021, le poste des « Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours » correspondait aux acomptes versés au titre d'immobilisations dans le cadre de la construction d'un nouvel internat destiné aux élèves de Happy Chandara du cycle secondaire dans le cadre du Projet 2.

Ce poste se composait comme suit pour un montant total de 619.882,16 EUR :

- Frais de construction du bâtiment : 551.448,58 EUR
- Honoraires d'architecte : 49.690,48 EUR
- Installations : 18.743,10 EUR

Le 7 janvier 2022, l'internat a été mis en service. Les montants repris dans le poste des « Acomptes versés et immobilisations en cours » ont été transférés dans les postes « Terrains et constructions ». Ils ont fait l'objet d'un amortissement à partir du 7 janvier 2022 sur base de leurs durées estimées d'utilisation.

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre 2022
 (en EUR)

Note 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Autres prêts	Total
	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	5 960,35	5 960,35
Entrées au cours de l'exercice	0,00	0,00
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	0,00	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	5 960,35	5 960,35
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	0,00	0,00
Reprises de l'exercice	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	0,00	0,00
Valeur nette à la fin de l'exercice	5 960,35	5 960,35
Valeur nette au début de l'exercice	5 960,35	5 960,35

Ce poste correspond principalement à un dépôt de garantie auprès d'une banque luxembourgeoise.

Note 5 - CRÉANCES

Les créances se composent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Dons à recevoir	32 090,00	10 000,00
Rétrocession de parrainage à recevoir de TAE FR	60 415,00	50 244,00
Autres créances	10 603,36	5 187,85
Total	103 108,36	65 431,85

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre 2022
 (en EUR)

Note 6 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES POSTES « RÉSERVES » et « RÉSULTATS »

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Résultats reportés	Résultats de l'exercice
	EUR	EUR
Au 30/09/2021	633 755,77	178 872,08
Mouvements de l'exercice :		
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	178 872,08	(178 872,08)
- Résultat de l'exercice	0,00	203 468,22
Au 30/09/2022	812 627,85	203 468,22

Note 7 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Ce poste correspond aux subventions de cofinancement et dons reçus dans le cadre du Projet 2 relatif à la construction d'un nouvel internat au sein du campus Happy Chandara. Il fait l'objet d'un amortissement, au même titre que l'actif immobilisé, à compter de la mise en service de l'internat, soit le 7 janvier 2022, sur une période de 20 ans. (cfr Note 3.), durée qui correspond à celle de l'amortissement de la construction, principale affectation de la subvention.

Le montant brut des subventions d'investissement en capital relatives au Projet 2 (EUR 740 987,89) excède au 30 septembre 2022 le montant d'investissement effectués à cette même date (EUR 682 688,28). L'excédent ainsi perçu est destiné à financer des futures dépenses d'investissement relatives à cet internat, prévues au cours des exercices à venir

Les subventions d'investissement en capital se composent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Dons privés reçus dans le cadre du Projet 2	451 345,94	451 345,94
Subvention de cofinancement reçue du MAEE dans le cadre du Projet 2 (net de remboursement – Note 8)	289 641,95	300 000,00
Total- Valeur brute	740 987,89	751 345,94
Amortissement de la subvention sur l'exercice (note 11)	(27 787,05)	0,00
Total – Valeur nette	713 200,84	751 345,94

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2022
(en EUR)

Note 8 - DETTES

Les dettes se présentent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Fournisseurs – Factures non-parvenues	25 809,22	25 808,66
Dettes envers la sécurité sociale	733,12	700,17
Dettes envers Happy Chandara (Succursale de TAE FR)	114 073,50	113 485,00
Dettes envers MAEE	71 582,23	0,00
Succursale Cambodge – Dettes fournisseurs	61 004,39	24 668,58
Succursale Cambodge – Factures non-parvenues	0,00	2 082,29
Succursale Cambodge – Congés à payer	6 098,04	4 807,04
Total	279 300,50	171 551,74

Le montant de EUR 71.582,23 de dettes vis-à-vis du MAEE correspond à la part des soldes positifs dégagés au titre des Projets 1 et 2, remboursable au MAEE.

En effet en application des dispositions des Conditions Générales Régissant les Relations Contractuelles entre le MAEE et les ONGD, en cas de solde positif constaté au terme de la réalisation d'un projet cofinancé, la part remboursable au MAEE est calculée selon le taux de financement accordé par le MAEE.

Ce montant se compose d'un montant de EUR 61.224,18 relatif au Projet 1 qui a pris fin le 30 septembre 2022 et un montant de EUR 10.358,05 relatif au Projet 2 qui a pris fin le 1^{er} décembre 2021.

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2022
(en EUR)

Note 9 - COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Ce poste comprend à hauteur de EUR 32 477,69, le montant net d'un don privé, reçu en août 2021 dans le cadre du Projet 3. Ce don privé d'un total initial de EUR 48.716,53 , destiné à couvrir la période de 3 ans du Projet 3 est comptabilisé linéairement en compte de chiffre d'affaires, sur cette même période de 3 ans .

Il comprend également une subvention de cofinancement de EUR 300.000, correspondant à la 1^{ère} tranche versée par le MAEE dans le cadre de du Projet 4, projet qui a débuté le 1^{er} octobre 2022.

Ce poste se compose comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Don privé reçu dans le cadre du Projet 3	32 477,69	48 716,53
Subvention de cofinancement reçue du MAEE dans le cadre du Projet 3 (note 11)	50 000,00	119 497,20
Subvention de cofinancement reçue du MAEE dans le cadre du Projet 4	300 000,00	0,00
Total	382 477,69	168 213,73

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre 2022
 (en EUR)

Note 10 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Parrainages de classes Happy Chandara	57 190,00	52 680,00
Parrainages d'élèves Happy Chandara	66 045,00	61 775,00
Parrainages étudiantes	14 940,00	12 640,00
Rétrocession TAE FR : parrainages étudiantes	351 179,25	298 893,00
Rétrocession TAE FR : parrainages Happy Chandara	(114 073,50)	(113 485,00)
Dons reçus	120 653,23	98 772,44
Dons reçus dans le cadre de la collecte banque alimentaire-Covid19	50,00	8 660,00
Ventes de marchandises	835,00	0,00
Succursale Cambodge – divers	922,42	44,03
Total	497 741,40	419 979,47

Les parrainages de classe correspondent à trois classes du niveau secondaire de l'école Happy Chandara qui sont parrainées par des employés de trois sociétés luxembourgeoises pour un montant global de EUR 57.190 (2021 : EUR 52.680)

Les parrainages d'élèves concernent 130 élèves du primaire et du secondaire (2021 : 121 élèves de primaire et du secondaire) de l'école Happy Chandara à hauteur de EUR 66.045 (2021 : EUR 61.775) et 22 étudiantes (2021 : 20 étudiantes) à hauteur de EUR 14.940 (2021 : EUR 12.640). La quote-part rétrocédée à Happy Chandara s'élève à EUR 114.073,50 (2021 : 113.485).

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre 2022
 (en EUR)

Note 11 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se composent de :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Subvention de cofinancement du MAEE (Projet 3 – 1 ère année)	69 497,20	0
Subvention d'Investissement en capital – reprise en résultat (note 7) (Projet 2)	27 787,05	0
Subvention de cofinancement du MAEE (Projet 1- 3 ème année) (net de remboursement – Note 8)	238 775,82	300 000,00
Utilisation des Subventions d'investissement dédiées au Projet 2	0,00	31 346,12
Remboursement de frais administratifs -MAEE	20 974,86	30 000,00
Succursale Cambodge – Divers	21 144,65	24 142,32
Total	378 179,58	385 488,44

Au titre du Projet 3, les prévisions budgétaires pour la totalité du projet montrent que les dépenses réelles seront moins élevées que celles présentées dans le cadre du dossier de cofinancement. Le montant de la subvention pour l'année 2 a été modifié en conséquence. D'un point de vue comptable, l'Association a décidé de répartir le montant estimé de la totalité de la subvention à recevoir sur les trois années du Projet 3 en fonction des prévisions budgétaires et dès lors de répartir également la prise en résultat pour l'ajuster aux prévisions budgétaires. Par conséquent, par rapport au montant de subvention de EUR 119 497,20 reçu au titre de l'année 1 du Projet 3, il a été décidé de différer la prise en résultat par inscription dans le compte de régularisation passif, pour un montant de EUR 50 000 (Note 9).

Les remboursements de frais administratifs sont perçus du MAEE conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 18 octobre 2016 portant modification du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les critères d'éligibilité à l'octroi de subsides au titre de l'article 17bis de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire. L'Association a opté pour le système du remboursement forfaitaire.

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre 2022
 (en EUR)

Note 12 - AUTRES CHARGES EXTERNES

Ces charges se composent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Frais fonctionnement - Siège Luxembourg	(61 573,19)	(76 319,72)
Frais fonctionnement – Succursale : Projet 1	(474 756,11)	(429 836,15)
Frais fonctionnement – Succursale : Projet 2	(9 873,80)	(32 272,13)
Frais fonctionnement – Succursale : Projet 3	(59 897,94)	(0,00)
<i>Sous-Total frais fonctionnement – Succursale : Projet 1 à 3</i>	<i>(544 527,85)</i>	<i>(462 108,28)</i>
Total :	(606 101,04)	(538 428,00)

Les frais de fonctionnement du siège luxembourgeois se composent de :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Loyer bureau	(12 000,00)	(8 000,00)
Services informatiques	(8 028,04)	(14 744,48)
Frais de comptes et commissions bancaires	(387,37)	(220,64)
Honoraires comptables, fiscaux, d'audit et assimilés	(29 561,04)	(29 143,69)
Assurance risque d'exploitation	(555,50)	(179,86)
Assurance responsabilité civile	(1 300,00)	(1 300,00)
Frais postaux	(1 044,75)	(349,55)
Cotisations aux associations professionnelles	(485,00)	(286,00)
Achat petit équipement, nettoyage bureau	(4 736,73)	(5 055,01)
Frais d'accueil stagiaire	(3 474,76)	(2 609,83)
Frais juridiques relatifs à la succursale	(0,00)	(2 914,56)
Prise en charge de frais d'une étudiante	(0,00)	(11 516,10)
Total	(61 573,19)	(76 319,72)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre 2022
 (en EUR)

Note 12 - AUTRES CHARGES EXTERNES - suite

Les frais de fonctionnement de la succursale se composent de :

- Frais relatifs au Projet 1 :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Bourses pour études	(172 541,13)	(105 820,65)
Frais universitaires	(85 391,07)	(75 771,89)
Personnel détaché	(81 882,79)	(110 129,64)
Acquisition de mobilier	(14 698,91)	(61 638,24)
Frais d'eau, gaz, électricité	(25 064,34)	(17 256,60)
Frais d'entretien et de maintenance	(5 465,45)	(11 751,68)
Frais de transports et de réception	(14 265,81)	(14 565,37)
Frais d'assurance	(18 783,84)	(10 002,79)
Frais de gardiennage et de nettoyage	(10 627,41)	(8 492,77)
Fouritures administratives	(1 946,55)	(3 997,00)
Cours de soutien et ateliers	(24 242,41)	(2 242,29)
Frais postaux	(2 272,18)	(2 295,95)
Frais Bureau des Elèves	(0,00)	(2 061,83)
Taxes sur les salaires	(2 155,01)	(1 267,74)
Services bancaires	(972,60)	(1 058,23)
Frais juridiques - Avocats	(3 127,50)	(955,33)
Frais divers	(2 559,61)	(278,52)
Charges locatives	(405,87)	(249,63)
Location immobilière	(221,38)	(0,00)
Annonces et insertions	(402,82)	(0,00)
Frais colloques, séminaires	(740,71)	(0,00)
Achat de produits pharmaceutiques	(2 313,96)	(0,00)
Frais divers administratifs	(929,51)	(0,00)
Honoraires Divers	(529,39)	(0,00)
Job étudiants Foyer	(3 146,09)	(0,00)
Produits alimentaires et boissons	(69,78)	(0,00)
Total	(474 756,11)	(429 836,15)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre 2022
 (en EUR)

Note 12 - AUTRES CHARGES EXTERNES - suite

- Frais relatifs au Projet 2 :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Acquisition de mobilier pour les chambres	(1 438,98)	(16 197,76)
Acquisition de matériel informatique	273,54	(9 558,31)
Acquisition de mobilier de salles de bain	(2 767,27)	(1 117,32)
Acquisition de mobilier des espaces communs	(0,00)	(4 140,87)
Frais d'entretien et de réparation de biens mobiliers	(4 621,34)	(331,86)
Frais d'électricité et d'eau	(830,18)	(0,00)
Personnel détaché	(289,15)	(0,00)
Services bancaires	(117,40)	(926,01)
Achat de fournitures d'entretien	(83,02)	(0,00)
Total	(9 873,80)	(32 272,13)

- Frais relatifs au Projet 3 :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Produits alimentaires et boissons	(13 267,70)	(0,00)
Frais d'eau, gaz, électricité	(3 106,37)	(0,00)
Acquisition de mobilier et matériel	(12 696,15)	(0,00)
Personnel détaché	(20 551,23)	(0,00)
Frais de gardiennage et de nettoyage	(3 926,76)	(0,00)
Fournitures d'entretien et de maintenance	(3 668,82)	(0,00)
Fournitures administratives	(605,59)	(0,00)
Frais d'assurance	(510,60)	(0,00)
Frais de transport et de réception	(986,88)	(0,00)
Achat de produits pharmaceutiques	(318,97)	(0,00)
Frais divers	(134,29)	(0,00)
Services bancaires	(124,58)	(0,00)
Total	(59 897,94)	(0,00)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre 2022
(en EUR)

Note 13 – PERSONNEL

Toutes à l'école Luxembourg, emploie 19 salariés au 30.09.2022 qui sont répartis comme suit :

Le siège à Luxembourg emploie 2 salariés à temps partiel au 30 septembre 2022 (au 30 septembre 2021 : 2). La succursale au Cambodge emploie 17 salariés à temps plein en moyenne au 30 septembre 2022 (au 30 septembre 2021 : 8).

Note 14 – AUTRES INTERÊTS ET PRODUITS FINANCIERS

Les autres intérêts et produits financiers se composent comme suit :

	30/09/2022	30/09/2021
	EUR	EUR
Siège - Intérêts sur comptes bancaires	0,00	0,22
Succursale C. – Intérêts bancaires	756,07	416,37
Siège – Gains de change	0,00	31 779,91
Siège – Gains de change réalisé	1 489,39	0,00
Siège – Gains de change – Rééval. Banques	52 095,26	0,00
Succursale C. – Gains de change – Rééval. Banques	55 272,48	19 367,79
Succursale C. – Gains de change	0,00	671,01
Total	109 613,20	52 245,30

Le compte «Autres intérêts et produits financiers » comprend principalement l'effet de conversion positif des comptes bancaires en USD disponibles tant au siège que dans la succursale. Cet effet positif résulte de l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR au 30 septembre 2022.

Note 15 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture et susceptibles d'exercer une influence sur les comptes de l'Association au 30 septembre 2022.